



Notre établissement ANRH est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage (solde de 13%). Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur. Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 31 mai.

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise

Raison sociale :

Siret :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Contact :

Tel :

Courriel :

Montant du versement : €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété.

Par mail : j.ciceron@anrh.fr

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez nous contacter au 01 49 46 77 00 – 01 49 46 77 30